

posite des activités économiques, depuis la date d'entrée en vigueur du dernier rajustement jusqu'au début de la présente législature. Le bill prévoit par la suite, à compter de 1976, le rajustement annuel des indemnités et des allocations en fonction de la hausse de l'indice composite des activités économiques au cours des deux années précédentes, sous réserve toutefois que la hausse maximale ne dépasse pas 7 p. 100 par année.

J'ai expliqué la proposition visant à établir au début de la prochaine législature une commission chargée de reviser l'éventail complet des indemnités.

Dans sa forme actuelle, cette mesure constitue une solution équitable et résulte d'une foule de discussions. C'est la solution la plus satisfaisante sans doute que nous puissions espérer pour le moment. Elle qui devrait beaucoup aider les députés, dont un grand nombre sont aux prises avec de grandes difficultés économiques.

Honorables sénateurs, je vous recommande cette mesure et j'espère que vous l'appuierez.

L'honorable Edward M. Lawson: Honorables sénateurs, j'aimerais faire quelques observations à l'appui de cette mesure et ajouter quelques critiques objectives.

Je me souviens qu'au cours d'un débat semblable en 1970 j'avais conseillé au gouvernement de chercher à trouver un autre moyen de prévoir des augmentations de traitement à l'intention des représentants des deux chambres et des membres de la magistrature. Ce conseil n'avait manifestement pas impressionné le gouvernement car il l'avait totalement rejeté et j'en porte les cicatrices. Il ferait peut-être bien envoyer le ministre qui a parrainé ce bill à l'autre endroit passer quelque temps auprès de certains syndicats, conseils d'administration et chefs d'entreprise afin d'apprendre à négocier.

J'ai rédigé un article sur le sujet, car je me sentais quelque peu ennuyé par une série d'éditoriaux que j'ai lus et qui disaient des choses comme «trop sordide pour qu'on y ajoute foi» et «augmentation trop outrageante pour qu'on y croie». Il y était question de la vénalité des politiciens; on nous accusait d'irréflexion perverse, et qualifiait notre démarche de pillage égoïste du Trésor.

En lisant tous les articles parus au pays sur lesquels j'ai pu mettre la main, j'ai constaté que malgré tous les efforts que j'ai faits je n'ai pu en trouver un seul qui exprime l'autre point de vue. J'ai donc rédigé mon article, puis j'ai ensuite téléphoné à l'éditeur de ce grand journal qu'est le *Sun* de Vancouver et lui ai dit ceci: «Peut-être à titre d'expérience rafraîchissante aimeriez-vous publier l'autre côté de la médaille.» A ma surprise il accepta. Certains journalistes ont insinué qu'un sentiment de culpabilité m'inspirait à écrire ledit article, ce qui est vrai; je l'ai fait parce que je me sentais coupable; mais contrairement à ce qu'ils pensaient, ce n'était pas parce que je trouvais notre augmentation trop forte mais parce que, en tant que représentant syndical, j'étais chargé toutes les semaines de l'année de négocier de fortes augmentations pour d'innombrables catégories de travailleurs et que je ne pouvais rien faire pour les personnes touchant un revenu fixe comme les juges, les députés et les sénateurs, eux qui ne recevaient pas d'augmentation.

On m'a accusé de m'en prendre aux vieillards et à leurs droits en appuyant ce bill. Pour mettre immédiatement les choses au point, je dirai que ce fut là une attaque haineuse de la part des journaux et des journalistes, basée sur le fait que j'ai dit que l'augmentation des pensions de vieillesse n'avait rien à voir avec ce débat. Pour éviter tout

malentendu, je dirai que, si le gouvernement veut présenter un bill accordant une augmentation de 50 p. 100 aux vieillards, je suis disposé à l'appuyer, en tant que sénateur du moins. Je veux bien qu'on prélève du produit national brut les sommes nécessaires pour permettre aux vieillards de vivre convenablement. Mais cela n'a toujours absolument rien à voir avec la présente mesure.

J'ai fait des recherches dans les documents que j'ai pu obtenir facilement, puisque, à maints titres, j'étais responsable des augmentations que je vais mentionner, et j'ai pris quelques catégories de travailleurs au hasard. Ainsi, j'ai choisi les travailleurs de l'industrie du bois qui compte pour 50 p. 100 de l'économie de la Colombie-Britannique. En quatre ans, ils n'avaient pas reçu 50 p. 100 d'augmentation, mais seulement 49.8 p. 100, et ils sont actuellement en pleines négociations.

J'ai examiné les augmentations des plombiers. Pour cette période de cinq ans, 1975 compris, ils ont reçu 56.8 p. 100.

J'ai pris les enseignants car je ne voulais pas mettre en relief des métiers en particulier. Les enseignants ont reçu 63.9 p. 100, y compris une fort belle augmentation de 16.5 p. 100 pour l'année 1975.

J'ai pris les manœuvres—et quelqu'un m'a dit que la comparaison avec nous était fort bonne—et j'ai remarqué qu'ils avaient reçu 88.7 p. 100 dont 15.2 p. 100 pour 1975.

Bien sûr, ce sont les journalistes qui sont à l'origine de tous ces éditoriaux méchants et pernicieux. Je me suis dit: «Voyons ce qu'ils ont eu.» Je me souviens fort bien qu'au cours des neuf années précédentes, lorsque nous avions reçu une augmentation de 50 p. 100, eux avaient reçu 68 p. 100. A cette occasion, pour les années 1971 à 1975 inclusivement, ils n'ont reçu qu'une augmentation de 70.4 p. 100 et bénéficient actuellement pour 1975 d'une fort belle augmentation de 17.5 p. 100. Je ne veux pas dire que ces journalistes, ou tous ces autres travailleurs n'ont pas droit à ces augmentations.

Il faut toutefois mentionner également que pour chacune de ces années, ils ont reçu une augmentation rétroactive. Ils ont profité d'une augmentation chaque année et c'est vrai pour n'importe quelle catégorie de travailleurs. Les journalistes ont déjà touché une augmentation de \$12,678. Les manœuvres ont déjà touché \$15,977. Les plombiers n'ont reçu que \$10,216. Les professeurs n'ont reçu que \$11,511. C'est ce qu'ils reçoivent chaque année pour compenser l'inflation et la cherté de la vie. C'est de l'argent qu'ils ont eu en poche pour investir ou dépenser et dont ils ont profité. Aucune disposition de ce genre n'est prévue dans ce bill si ce n'est que l'augmentation serait rétroactive à compter du début de la présente législature.

● (2050)

Donc, si je ne m'oppose pas aux augmentations générales dont ont bénéficié ces groupes de travailleurs, je pense qu'il faut se montrer honnête et que les journalistes et les éditorialistes ont autant de responsabilités dans leur domaine que nous en avons dans le nôtre et qu'ils ont le devoir de dire: «Nous reprochons au gouvernement et aux députés et sénateurs les hausses salariales exorbitantes qui leur sont accordées et qui ont maintenant été réduites à 33½ p. 100, mais nous avons nous-mêmes bénéficié d'une augmentation de 70 p. 100» et je pense qu'au lieu d'être sur la défensive—comme nous devons assumer une partie des responsabilités qui nous incombent ici—nous devrions prendre l'offensive et dire au public canadien: «Oui, vous nous donnez un bon salaire, mais c'est un investissement qui vous rapportera gros.»